

Aquazol® 5/50/200/500

Fiche de données de sécurité

<b>Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise</b>	
<b>1.1 Identificateur de produit :</b>	<b>2-éthyl-4,5-dihydrooxazole homopolymérisé</b>
<b>Nom commercial :</b>	Aquazol® 5, 50, 200, 500
<b>N° CAS</b>	25805-17-8
<b>N° d'enregistrement</b>	N'est pas assujéti à enregistrement.
<b>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Produit liant, bain de trempage de l'acier, composant pour colles, épaississant et recouvrements. Pas de restrictions d'utilisation.
<b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	INTERTEK DEUTSCHLAND GmbH
	Wilhelm Pflieger
	Stangenstrasse 1
	70771 Leinfelden-Echterdingen
	GERMANY
	N° de téléphone : +49 711 27311-170
<b>1.4 Numéros téléphoniques d'urgence</b>	Numéro téléphonique d'urgence 24/24 h +1 703 527 3887
<b>Numéro de téléphone spécifique au pays</b>	

<b>Rubrique 2 : Identification des dangers</b>	
<b>2.1 Classification de la substance ou du mélange</b>	N'est pas classifié comme matériau dangereux dans les termes de CE/1272/2008
<b>2.2 Éléments d'étiquetage</b>	Aucun pictogramme, aucune mention d'avertissement, mention de danger, ou conseil de prudence.
<b>2.3 Autres dangers</b>	N'est pas PBT ou vPvB dans les termes de l'Annexe XIII.

### Rubrique 3 : Composition/information sur les ingrédients

<b>3.1 Nom de la substance :</b>	2-éthyl-4,5-dihydrooxazole homopolymérisé		
<b>Nom commun/description :</b>	Aquazol® Water soluble polymer (polymère Aquazol soluble dans l'eau)		
<b>Nom de l'ingrédient/de la substance</b>	%	N° CAS	
2-éthyl-4,5-dihydrooxazole homopolymérisé	99,9	25805-17-8	N'est pas assujetti aux exigences de 1907/2006
	<0,1	10431-98-8	Liquide inflammable, H226 / irritant H315, H319
<b>3.2 Mélanges</b>	Sans objet.		

### Rubrique 4 : Premiers secours

<b>4.1.1 Après contact oculaire</b>	Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins quinze minutes en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Si une irritation se développe, consulter un médecin. Aucun effet différé n'est escompté.
<b>4.1.1 Après contact cutané</b>	Laver la surface exposée à l'eau et au savon. Aucun effet n'est escompté.
<b>4.1.1 Après inhalation</b>	En cas d'inhalation de poussière de polymère, transporter immédiatement la victime à l'extérieur. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène en cas de difficultés respiratoires. Consulter un médecin en cas d'arrêt ou de difficultés respiratoires. Aucun effet différé n'est escompté.
<b>4.1.1 Après ingestion</b>	Enlever le polymère de la bouche en rinçant à l'eau froide (sans l'avalier) jusqu'à ce qu'il ne soit plus collant. Aucune réaction adverse ou différée n'est escomptée. Consulter un médecin en cas d'ingestion d'un volume important.
<b>4.2 Symptômes et effets</b>	Une irritation est le seul symptôme ou effet escompté à la suite d'une exposition prolongée. Traiter de manière symptomatique et consulter un médecin si le traitement ne procure pas de soulagement.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Aucun n'est indiqué.

### Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	Toutes les méthodes sont adéquates, pulvérisation d'eau, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone ou mousse chimique.
<b>5.2 Instructions spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Le matériau se décompose au-dessus de 380 °C et des fumées toxiques peuvent être générées.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Aucun conseil spécifique pour les pompiers.

### Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>6.1.1 Déversement ou rejet</b>	Un masque anti-poussière conforme à EN143/EN149 doit être porté si de la poussière de polymère est présente. Les personnes qui ne portent pas de masques anti-poussière doivent être exclues de la zone de déversement tant que la poussière est présente.
-----------------------------------	--

<b>6.1.2 Réponse en cas d'urgence</b>	Les déversements ne devraient pas requérir l'intervention de secouristes. Aucune recommandation spéciale pour les secouristes.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas laver des volumes importants de polymère dans les drains ; ceci pourrait les colmater.
<b>6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage</b>	Ramasser le matériau déversé à la pelle et le transférer dans des récipients. Balayer soigneusement le matériau résiduel tout en évitant une génération de poussière. Laver l'aire de déversement une fois que la collecte du matériau est terminée.
<b>6.4 Références</b>	Aucune.

### Rubrique 7 : Manipulation et stockage

<b>7.1 Recommandations pour permettre une manipulation sûre</b>	Tenir les récipients fermés ou couverts lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas fumer en cas de présence de poussière de polymère. Protéger de l'humidité et des agents comburants forts. Éviter la génération de poussière.
<b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Stocker dans un endroit frais et sec et disposant d'une ventilation adéquate.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulières</b>	Aucune recommandation spécifique.

### Rubrique 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<b>8.1 Limites d'exposition de l'Union européenne</b>	N'est pas déterminé comme étant dangereux ; aucune limite n'est établie. Aucune procédure de surveillance n'est établie.
<b>8.2.1 Contrôles techniques</b>	Ventilation, si de la poussière est générée.
<b>8.2.2 Après contact oculaire</b>	Une exposition n'est pas escomptée causer de lésions oculaires ; des lunettes de sécurité avec protection latérale peuvent être utilisées.
<b>8.2.2 Après contact cutané</b>	Une exposition n'est pas escomptée causer de lésions.
<b>8.2.2 Appareil de protection respiratoire</b>	Des masques anti-poussière homologués EN143/EN149 sont recommandés si de la poussière est générée,
<b>8.2.2 Dangers thermiques</b>	Ne pose pas de dangers thermiques.
<b>8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune recommandation.

### Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Aspect</b>	Granulés jaune pâle.
<b>Odeur/Seuil olfactif</b>	N'est pas caractéristique/non déterminé
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point de congélation</b>	Sans objet.
<b>Point d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble.
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune.
<b>Teneur en composés volatiles</b>	Sans objet.
<b>pH</b>	Neutre en solution aqueuse
<b>Température d'auto-inflammation</b>	>400 °C
<b>Inflammabilité</b>	Sans objet.

<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosivité - inférieure</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosivité - supérieure</b>	Sans objet.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	1,14
<b>Temp. de décomposition</b>	>380 °C
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Indéterminé.
<b>Solubilités</b>	Solvants organiques polaires : Méthanol, éthanol, acétone. etc.
<b>Viscosité</b>	Variable
<b>Poids moléculaire</b>	Indéterminé.
<b>Formule moléculaire</b>	(C <sub>3</sub> H <sub>9</sub> NO)
<b>9.2 Informations supplémentaires</b>	Aucune.

### Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Indéterminée.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
<b>10.3 Polymérisation dangereuse</b>	Ne se produira pas.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Humidité. Les températures supérieures à 380 °C peuvent produire des fumées toxiques.
<b>10.5 Incompatibilités</b>	Agents comburants forts.
<b>10.6 Produits de décomposition</b>	Oxydes d'azote, monoxyde et dioxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

<b>11.1 Effets toxicologiques</b>	
Toxicité aiguë – DL <sub>50</sub> par voie orale	>5000 mg/kg (rat)
Toxicité aiguë – DL <sub>50</sub> par voie cutanée	>3980 mg/kg (lapin)
Corrosion/irritation cutanée	Légères rougeurs à la suite d'applications répétées.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire.	Seule une irritation temporaire de la conjonctive a été observée une heure après l'application.
Sensibilisation respiratoire	Aucune donnée.
Sensibilisation cutanée	10/10 réponses négatives (cobaye)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune donnée.
Cancérogénicité	Aucune donnée.
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sans objet.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sans objet.
Danger par aspiration	Sans objet.
<b>11.1.5 Voies d'exposition probables</b>	Contact cutané et inhalation (de poussière).
<b>11.1.6 Symptômes</b>	Légère irritation par exposition prolongée et répétée.
<b>11.1.7 Effets aigus/chroniques</b>	Aigus – Irritation/Chronique – Pas d'effets différés.
<b>11.1.8 Effets interactifs</b>	Aucun connu.
<b>11.1.12 Autres informations</b>	N'est pas assujéti à enregistrement.

### Rubrique 12 : Informations écologiques

<b>12.1 Toxicité</b>	Aucune donnée.
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée.
<b>12.5 Évaluations PBT et vPvB</b>	Aucune évaluation ; le matériau n'est pas dangereux.
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Aucun n'est connu ou escompté.

### Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1 Mise au rebut</b>	Le produit est considéré être non dangereux. Éliminer en conformité avec la réglementation locale.
---------------------------	--

### Rubrique 14 : Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Aucun. Non réglementé.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Aucun. Non réglementé.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Aucune. Non réglementé.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Aucun. Non réglementé.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Aucun. Non réglementé.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucune. Non réglementé.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Sans objet.

### Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation

(CE) N° 1005/2009	Sans objet.
(CE) N° 850/2004	Sans objet.
(CE) N° 649/2012	Sans objet.

<b>15.1</b> <b>Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	N'est pas assujetti à la réglementation selon 96/82/CE.
<b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique</b>	Sans objet.

## Rubrique 16 : Informations supplémentaires

Date de création : 09/04/96 Créée par Polymer Chemistry Innovations, Inc.

Date de la dernière révision : 25/10/2016, révision n° 11.

Les sources de données peuvent être disponibles chez le fabricant.

Aucune mention de danger.

Aucune formation supplémentaire n'est requise dans le cadre de l'utilisation de ce matériau.

Cette Fiche de données de sécurité et les informations qui y sont fournies en termes d'utilisation de notre produit et des matériaux contenus dans celui-ci sont estimées être justes et sont basées sur des informations considérées comme étant fiables en date. Toutefois, il incombe au client de déterminer l'adéquation de tels matériaux en fonction de son propre but avant de les adopter sur une échelle commerciale. Dans la mesure où l'utilisation de nos produits par une tierce partie est hors de notre contrôle, aucune garantie, explicite ou implicite, n'est accordée, et aucune responsabilité reliée à l'utilisation desdits produits et matériaux ou des résultats obtenus de ladite utilisation n'est assumée. Les informations présentées sur la présente Fiche de données de sécurité le sont à des fins de conformité avec la réglementation gouvernementale de santé et de sécurité et ne sauraient être utilisées dans le cadre d'une quelconque autre fin. En outre, les recommandations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité ne sauraient être interprétées comme étant une licence d'exploitation ou une recommandation visant à enfreindre un quelconque brevet existant ; ces recommandations ne sauraient être confondues avec les exigences nationales ou municipales ou les exigences en termes d'assurance, ou encore les codes de sécurité nationaux.